



COMMUNICATION

SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

DU 1^{ER} AU 31 JANVIER 2023

La Municipalité décide :

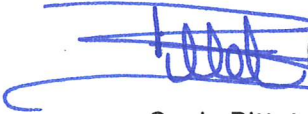
- D'autoriser l'abattage d'arbres sur le domaine public avec compensation.
- De prendre contact avec le bureau Plarel pour la suite à donner au PACom pas encore validé par le Canton.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- De délivrer des permis d'habiter.
- De demander un arrangement de paiement à l'AISE concernant un acompte sur une demande de crédit extrabudgétaire.
- De répondre à diverses questions concernant le Columbarium et le Jardin des souvenirs situés au cimetière.
- De valider une offre concernant la maintenance des bornes hydrantes.
- D'octroyer une naturalisation.
- De valider les contrats de travail des auxiliaires de la piscine.
- De valider des certificats de travail.
- De valider un devis pour la taille du tilleul de la Place de la Tillette.
- De valider la réparation des chambres froides de la cuisine mise en location.
- De demander différents devis concernant le gazon du terrain de volley.
- De valider un devis pour le remplacement des filtres à charbon de la piscine, nécessaire pour la mise en conformité à la suite de l'inspection cantonale.
- D'effectuer un diagnostic de biodiversité en collaboration avec le Parc Jura Vaudois.
- De valider le projet de réhabilitation de l'espace Gasser qui sera présenté le 1.02.2023.
- De prononcer des ordonnances pénales à la suite de dénonciations pour stationnements illicites.
- De valider la formation de 1^{er} secours pour les collaborateurs de la structure d'accueil.

- De nommer Mme Guignard Pidoux remplaçante de M. Currat pour le dicastère des finances.
- D'accepter une demande d'aliénation pour un appartement loué.
- De valider le contrat de Mme Kammermann, collaboratrice en soutien temporaire de l'administration communale.
- De valider la demande de M. Herpich afin qu'il prolonge son activité au-delà de l'âge légal de la retraite.
- De lever des oppositions et de délivrer un permis de construire.

Au nom de la Municipalité

La Syndique :

La Secrétaire
municipale adj. :


Sonia Pittet




Morgane de Coppet